

ANNEXES et Conclusions

Au précédent chapitre de ce mémoire, je posais cette question : « *Comme chaque lecteur l'aura constaté, je suis sceptique et critique sur ce qui se passe dans nos rivières de l'avant-pays savoyard. Suis-je seul à réagir de la sorte ? Ces pratiques ont-elles cours ailleurs que sur notre territoire ?* »

Je joins ci-après quelques éléments d'information et des points de vue extraits d'une actualité souvent conflictuelle entre les défenseurs du patrimoine, des modes de vie et du virage énergétique nécessaire d'un côté et la religion de la fameuse « continuité écologique » de l'autre.

Partout en France, la casse des seuils s'est heurtée à des levées de bouclier là où la population s'est mobilisée. Et les tribunaux ont maintes fois condamné l'Etat en cassant les arrêtés préfectoraux.

Hydrauxois (<http://www.hydrauxois.org/>)

« Cesser de diaboliser les ouvrages hydrauliques et leurs milieux sous prétexte qu'ils sont d'origine humaine, engager leur gestion écologique intelligente, concevoir des restaurations écologiques compatibles avec les attentes sociales, lutter contre les pollutions innombrables ou les prélèvements excessifs de l'eau, sécuriser partout la ressource face au risque accru de sécheresse, développer l'énergie bas-carbone pour limiter le réchauffement climatique, inventer une co-existence nouvelle et durable de l'environnement, de la société, de l'économie : il y a et il y aura bien assez de choses à faire pour oublier sans regret la destruction lamentable des patrimoines des rivières au nom de la continuité écologique. En Bourgogne, certains syndicats de bassin ont déjà compris la nouvelle donne et engagé une autre politique de bassin versant. »

Hydrauxois 7/03/22

- en 2016, [la loi a introduit la notion de patrimoine dans la gestion durable de l'eau](#). L'article L 211-1 Code de l'environnement a intégré la disposition suivante : *« III. – La gestion équilibrée de la ressource en eau ne fait pas obstacle à la préservation du patrimoine hydraulique, en particulier des moulins hydrauliques et de leurs dépendances, ouvrages aménagés pour l'utilisation de la force hydraulique des cours d'eau, des lacs et des mers, protégé soit au titre des monuments historiques, des abords ou des sites patrimoniaux remarquables en application du livre VI du code du patrimoine, soit en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme. »*
- En conséquence, une circulaire (18 septembre 2017) commune entre le ministère de la transition écologique et celui de la culture, a demandé d'établir un socle commun de connaissances, pour notamment intégrer le patrimoine culturel dans les études préparatoires aux travaux de restauration. Le document « [Grille d'analyse de caractérisation et de qualification d'un patrimoine lié à l'eau](#) » est obligatoire.
- Depuis 2021, [la loi interdit de détruire l'usage actuel ou potentiel des ouvrages hydrauliques](#) dans la restauration de continuité écologique des rivières en liste 2. En particulier les ouvrages de moulins.

The Conversation

Des chercheurs (Géraldine Picot-Colbeaux (hydrogéologue, BRGM), Marie Pettenati (hydrogéologue, BRGM) et Wolfram Kloppmann (géochimie isotopique, BRGM)) publient une tribune sur l'enjeu de préservation et stockage de l'eau en situation de changement climatique rapide comme nous le connaissons aujourd'hui. ***Parmi les options : ralentir et diffuser l'eau dans les bassins versants. C'est un des rôles des ouvrages hydrauliques, dont la gestion écologique doit devenir notre politique publique, en lieu et place de leur absurde destruction.***

Événements concernant la réglementation

Sacrifiant à la doxa néo-libérale, l'Etat français a créé des Agences gouvernementales car il a considéré que lui-même ne savait pas gérer correctement ses affaires avec ses légions de fonctionnaires. Voyons comment ces agences respectent les lois votées par nos parlementaires.

Avant le 30 juin 2020, la Loi votée encadre strictement la gestion des seuils et barrages par des procédures complexes susceptibles de préserver toutes les sensibilités dans le domaine de la gestion de nos cours d'eau (voir l'exemple de la Leysse de Novalaise).

Le 30 juin 2020, juste avant de quitter son poste, le premier ministre Édouard Philippe, sans doute poussé par son cabinet d'énarques, signe le « décret scélérat » qui autorise la démolition des barrages **sur simple déclaration**.

Le 15 février 2021, le Conseil d'État annule le décret du 3 août 2019, qui favorise la destruction des obstacles à la continuité écologique, jugeant qu'il est « *empreint d'illégalité* ».

Sénateurs et députés votent, le 20 juin 2021, la Loi Climat et résilience. Celle-ci **interdit désormais d'imposer la casse des ouvrages de moulin comme option de restauration de continuité écologique** (à cette date, l'entreprise Guintoli est en train de casser le seuil du Moulin Neuf).

Depuis, les Agences de l'Eau ont désormais **interdiction de financer la casse des seuils et des barrages**. Réaction trop tardive pour le Moulin Neuf et la transition énergétique !

Observatoire de la Continuité Ecologique

Les analyses coût-bénéfice sont défavorables à la DCE sur l'eau (Feuillette et al 2016)

« *Huit économistes (dont six en agences de l'eau) viennent de publier un article sur le concept de l'analyse coût-bénéfice (ACB) appliqué à l'environnement, en prenant l'exemple de l'évaluation de la directive-cadre sur l'eau (DCE 2000) en France. On y apprend que 710 ACB ont été menées (par rapport à combien de dossiers d'aménagement- arasement ?), que les trois-quarts montrent des coûts excédant très largement les bénéfices, que ce résultat est aggravé en zones à faibles populations (soit toute la ruralité, par ailleurs riche en linéaire de rivière) ».*

Les auteurs en concluent que l'Analyse Coût Bénéfices est un outil présentant de nombreux défauts !

Ben voyons !

Hydrauxois :

La F.F.A.M. (<https://www.moulinsdefrance.org/>) vient de mettre en ligne un film remarquable consacré à la destruction aberrante du patrimoine des moulins à eau en France. Ce documentaire rappelle notamment les évolutions de la loi et montre le consensus large des parlementaires pour refuser les visions intégristes du retour à la nature sauvage et de la répression indistincte d'usages

ancestraux de l'eau – visions qui ont hélas dévoyé les esprits de certaines administrations dans les années 2010. Nous demandons à tous nos lecteurs de diffuser ce film auprès des citoyens, des élus locaux, des personnels administratifs ainsi que des parlementaires et candidats qui vont bientôt s'engager dans une élection législative. Il ne s'agit pas pour le mouvement des ouvrages hydrauliques de se limiter à la réécriture de tel ou tel article technique du code de l'environnement, mais bien de traiter désormais les erreurs à la racine pour éviter qu'elles ne se reproduisent demain. Nous devons nous engager avec le plus grand nombre de citoyens à la défense d'une vision équilibrée et durable de la rivière, de ses héritages et de ses usages. Une vision où la nature a bien sûr sa place, mais aussi bien la culture, l'histoire, l'économie et la société. Construire ensemble, et non pas détruire pour quelques-uns.

(Haase P et al 2013).

Des chercheurs ont analysé 44 projets de restauration des rivières incluant une procédure d'évaluation. Conclusion la plus remarquable : « **une seule opération de restauration écologique sur 24 permet d'arriver au bon état écologique au sens de la DCE, soit un taux d'échec conséquent** montrant que l'hydromorphologie n'est probablement pas au cœur des enjeux les plus urgents de qualité des rivières au sein de l'Union européenne ».

Figarovox Par Jean-Loup Bonnamy Publié le 16 juillet 2020

« Chaque pays exporte sa spécialité locale : l'Allemagne exporte des voitures et des machines-outils, la France, elle, exporte des fonctionnaires. Jacques Delors à la Commission européenne, Jean-Claude Trichet puis Christine Lagarde à la BCE, Michel Camdessus puis Dominique Strauss-Kahn puis Christine Lagarde au FMI, Pascal Lamy à l'OMC... tous acquis au mondialisme et à l'europhisme béat. L'économiste Rawi Abdelal a d'ailleurs montré, dans un texte intitulé Le consensus de Paris, que le néo-libéralisme avait été promu dans les organisations internationales (pour le plus grand malheur des pays du Tiers-Monde victimes des politiques imposées « d'ajustement structurel ») non par des entrepreneurs mais par des hauts-fonctionnaires français socialistes, proches de Jacques Delors, de Michel Rocard -lui-même Inspecteur des Finances- et de sa Deuxième Gauche, c'est-à-dire des technocrates qui ignoraient tout de la vie des entreprises.

Si nous voulons redresser notre pays, il est urgent de débureaucratiser le France. Cela passe par deux leviers : d'une part, mener un choc de simplification administratif massif, d'autre part, **mettre au pas l'administration -qui est aujourd'hui en roue libre- et réaffirmer la prééminence du pouvoir politique sur elle.** »

14/11/2020 (David Lisnard, maire (LR) de Cannes, vice-président et porte-parole de l'Association des Maires de France)

Gouvernants nationaux et hauts fonctionnaires, pourtant très souvent intègres et compétents, s'avèrent les premiers agents de la chute de l'indispensable pilier civique de notre société. Les causes en sont la fonctionnarisation des principaux responsables de l'Exécutif et leur connivence intellectuelle et comportementale avec la haute administration,

Docs infos (sources de la Seine)

Les pêcheurs réclament le maintien des ouvrages

Publié le 24 février 2015

A l'unanimité, les sociétaires (d'une association de Pêche) proclament le maintien des douze ouvrages existants sur le parcours de pêche. *« Ils sont nécessaires à la régulation de l'eau et au maintien des espèces piscicoles pêchées dans l'Erve depuis des siècles. Aucune justification écologique et scientifique ne permet de détruire un écosystème existant au profit d'une ou deux espèces de poissons. Il est grand temps que le bon sens redevienne la règle dans les aménagements hydrauliques. »*

Bruno Héroult, (C.R.I.R.A.D. / « Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement »)

(article concernant les fameuses plantations des ripisylves)

Dans un article publié dans la revue internationale « Science », Bruno Héroult explique comment il conviendrait de *« laisser une grande part aux régénérations naturelles qui coûtent beaucoup moins cher et sont très efficaces dans un laps de temps court »*.

Planter des ripisylves comme le fait le S.I.A.G.A. est-elle la meilleure des formules ?

Reporterre

« Cette année encore, la plupart des départements français ont manqué d'eau. La solution, plébiscitée par le ministre de l'Agriculture et bien des agriculteurs souhaitant irriguer leur champ ? La création de retenues d'eau. Un « non-sens écologique », explique Christian Amblard dans cet entretien. « Elles bloquent le passage vers une agriculture responsable, résiliente, économe en eau.

Pourquoi les retenues d'eau, ou bassines, sont-elles anti-écologiques ?

Faire un barrage pour « stocker le surplus en hiver » signifie empêcher l'eau de s'infiltrer dans les sols. Or, sous la terre, cette ressource humidifie efficacement la totalité des sols ! À l'inverse, en la faisant remonter en surface et en la gardant dans une retenue, on perd une grande quantité de l'eau par évaporation, notamment lors des fortes chaleurs. Des études récentes montrent que les pertes par évaporation sur les lacs de l'ouest américain varient de 20 à 60 % des flux entrants. C'est catastrophique ! Et en plus, la retenue ne peut profiter qu'à des agriculteurs qui bénéficient de systèmes d'irrigation.

On entend souvent dire que l'eau retenue dans des barrages, qui sert ensuite à irriguer, n'est pas perdue ni gaspillée : elle « retourne à la nature »... N'est-ce pas vrai ?

Là où l'eau est la plus utile, c'est quand elle est dans les sols. En Espagne, où de nombreuses retenues ont été construites, toutes les études montrent qu'en définitive, les barrages aggravent la sécheresse, en favorisant l'évaporation, et parce qu'ils entretiennent l'idée qu'on est dans un système où l'eau est abondante. Résultat, cela ne pousse pas les agriculteurs à une utilisation rationnelle, économe de la ressource.

Or, un réseau hydrographique qui s'assèche, c'est tout un écosystème, puis tout un climat local qui s'en retrouvent modifiés. C'est un début de désertification en quelque sorte.

L'un des effets du dérèglement climatique est aussi l'intensification dans certaines régions des crues et des inondations. N'y a-t-il donc pas donc « un trop plein d'eau », par endroit, que l'on pourrait stocker...

*Certes, le dérèglement climatique entraîne des **épisodes pluvieux plus intenses** et des périodes de sécheresse plus marquées. Ce qui fait qu'au total les quantités de précipitations sont sensiblement stables pour l'instant sur l'ensemble de l'année. Donc oui, il faut retenir l'eau, non pas par des barrages mais dans les sols en favorisant son infiltration et en limitant drastiquement son ruissellement et son évaporation ».*

Cet article est particulièrement intéressant pour deux motifs : le premier est significatif de la façon d'inverser les causes et les effets, le second révèle clairement la nécessité urgente du partage des ressources.

La première impression qui se dégage est l'oubli par l'auteur de la réalité du changement climatique. Car c'est bien la survenue de sécheresses qui, en tout point du globe, pousse l'homme à **stocker l'eau en période d'abondance des pluies**, sachant que lors de ces périodes, tous les sols sont gorgés d'eau. Il reste à prouver que l'eau stockée en période de pluie ou de fonte des neiges dans les barrages va manquer en aval dans les surfaces cultivables. Par contre, est-il pertinent de laisser ces excédents périodiques se noyer dans l'eau salée des embouchures ? L'histoire nous montre que tous les pays qui manquent d'eau cherchent à la stocker, ... malgré l'évaporation.

Par contre, cet article invite, à juste titre, à nous interroger sur la question du partage de l'eau, qu'elle soit courante ou stockée. Si l'évolution climatique prévue se précise, cet aspect deviendra un enjeu majeur dans la gestion de la ressource en eau. L'inaction dans ce domaine et sur notre territoire serait-elle acceptable ?

« Le 6e rapport du GIEC (O.C.E.)

vient de publier son volet consacré aux impacts, vulnérabilités et adaptations en lien au changement climatique. Les scientifiques soulignent avec gravité la montée des risques en raison du changement du cycle de l'eau et de la multiplication des événements extrêmes. Le résumé pour décideurs de ce rapport du GIEC cite expressément l'hydro-électricité à petite échelle en système décentralisé d'énergie comme l'une des solutions à promouvoir. Nous attendons donc des décideurs français que la politique de l'eau et de l'énergie soit redéfinie à la hauteur des vraies priorités pour notre pays.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) vient de publier son rapport sur les impacts, les vulnérabilités et l'adaptation à la crise climatique. Il a été rédigé par 270 scientifiques du monde entier à partir de l'analyse de 34 000 études. Par rapport au précédent travail comparable, qui datait de 2014, le GIEC confirme l'ampleur des adversités et des risques liés au changement climatique. Outre la montée des eaux due à la fonte des pôles et glaciers, ce sont les événements extrêmes qui présentent des risques majeurs : sécheresses, canicules, crues, tempêtes, cyclones, incendies, avec des effets négatifs sur la santé, l'agriculture, l'industrie. Le climat entraîne aussi une modification très rapide de l'ensemble des écosystèmes, avec la disparition probable de certains d'entre eux comme les récifs coraliens. »

Office Français de la Biodiversité

« Synthèse des principaux impacts écologiques engendrés par les aménagements hydroélectriques et de leurs conséquences sur le fonctionnement des cours d'eau (pôle écohydraulique (DRAS) Toulouse, janvier 2022

Modification des mécanismes de transport solide et piégeage des matériaux dans les retenues
Pour les retenues de petites dimensions, les mécanismes de sédimentation et de transfert sont plus complexes à appréhender. Lors des forts débits, l'évolution des capacités de charriage dans l'emprise de la retenue et l'importance de la submersion de l'ouvrage influencent fortement les possibilités de transit des matériaux. Il en résulte des situations assez contrastées selon les contextes (Csiki & Rhoads, 2010 ; Capanni, 2011 ; Pearson & Pizzuto, 2015), allant **d'une absence de piégeage à un comblement progressif jusqu'à la cote de la crête de l'ouvrage.**

En aval du seuil ou du barrage

3.21. *Modification des mécanismes de transport solide et ajustements morphologiques*

Les mesures de réduction de ces impacts (réinjection de matériaux, recharges granulométriques, restauration morphologique) sont techniquement très complexes à mettre en place à des échelles spatiales pertinentes, relativement coûteuses et **relèvent encore du domaine expérimental.**

Le cas des ouvrages de plus petites dimensions est beaucoup moins documenté et il est parfois difficile d'évaluer précisément leurs impacts sur la morphologie en aval et les différents facteurs pouvant entrer en jeu (Csiki & Rhoads, 2010), au regard d'autres altérations plus ou moins récentes ayant des conséquences majeures sur le bilan sédimentaire et la morphologie (extractions de matériaux, chenalisation, recalibrages, curages...) » (Malavoi et al., 2011).

En janvier 2022, l'O.F.B. prend manifestement un virage dans son appréciation sur les seuils et leur impact, entre autres concernant le transit sédimentaire. Le bon sens commun aurait-il enfin commencer à éradiquer le virus de cette trop fameuse continuité écologique ?

(Hydrauxois)

« La destruction des ouvrages hydrauliques est la pire option qui soit. Elle accélère l'écoulement de l'eau, aggravant ainsi le manque de recharge des nappes et aquifères, le risque d'inondation à l'aval, le transfert des polluants. Elle prive la France d'une ressource énergétique locale et durable. Elle va à l'encontre de la relocalisation productive souhaitée par la plupart des Français. Elle correspond à une vision théorique et pseudo-savante de l'écologie, élaborée dans des bureaux, qui ne correspond pas à la réalité concrète du terrain et n'est pas l'attente des riverains sur leur rivière.

Des erreurs ont été commises dans les années 2000 et 2010, avec la promotion précipitée d'une vision simpliste de l'écologie de la nature sauvage, une posture dogmatique où tout usage des milieux est blâmé a priori. Mais cette approche radicale ignore que les milieux aquatiques ont été changés pendant des millénaires et que les usages de l'eau sont consubstantiels à nos sociétés. Le législateur doit donc clarifier ces points, afin de revenir à une écologie positive, durable, adressant les vraies priorités de l'environnement, de la santé et de la société. »

Etude parue sur Hydrauxois.org

Détruire des ouvrages de moulin sans comprendre la dynamique de la rivière peut mener à des erreurs (Maaß et al 2021) Posted: 18 Mar 2022 12:59 AM PDT

« Dans un passage en revue de la littérature scientifique sur la morphologie des bassins versants européens et sur leurs tentatives de restauration écologique, trois chercheurs soulignent que les actions aujourd'hui entreprises manquent souvent d'informations solides sur le passé et la dynamique des rivières et des lits majeurs. En fait, les bassins versants sont modifiés depuis des millénaires, la notion d'état "naturel" est mal documentée, et certaines interventions peuvent avoir

des effets contraires à la conséquence espérée. Les chercheurs citent longuement le cas particulier des destructions d'ouvrages de moulin et de petite hydraulique, en montrant que de telles opérations amènent aussi souvent une incision du lit de la rivière, ce qui contrarie la connexion avec le lit majeur, la rétention d'eau ou l'idée d'une recharge plus active des sédiments. Espérons que cette prudence scientifique prenne le pas sur le dogme administratif et militant de la suppression aveugle du maximum d'ouvrages. »

A se rappeler : « **Il ne faut pas souscrire à cette idée que tout ce qui est naturel est bon. La nature n'est ni morale, ni immorale, elle est amoral** ».(Tatiana Giraud, biologiste et généticienne. Ses cours sur <https://www.college-de-france.fr/site/tatiana-giraud/inaugural-lecture-2022-02-17-18h00.htm> . On pourrait rajouter que la morale est une invention humaine toujours en mouvement.

Ibrahim X. Kendi (Centre pour la recherche antiraciste), dans *Comment devenir antiraciste* (Alisio), écrit : "*Le seul remède à la discrimination passée est la discrimination présente. Le seul remède à la discrimination présente est la discrimination future.*"

Gageons que l'aménagement de nos rivières d'aujourd'hui, qui tourne le dos aux pratiques anciennes, se verra rapidement contredite par de nouvelles pratiques. Chaque vague de nouveaux décideurs se doit de liquider sa précédente : pour mieux se justifier ?

La situation locale

Durant le second contrat de rivière (2012-2019), le S.I.A.G.A. aura dépensé plus de **14 millions d'euros** pour reconfigurer nos rivières et l'on connaît désormais le résultat concret de ces travaux. Pendant le même temps, **rien n'a été réalisé** ⁽¹⁾ dans notre région du Guiers en matière de **gestion de la ressource en eau (objectif prioritaire selon les Lois européennes et françaises)**. La gestion de la ressource en eau, second objectif de la politique européenne, **doit être mise en œuvre au plus tôt sur notre territoire**.

Un exemple concret de gestion de nos factures d'eau :

Facture d'eau 2020 (gestionnaire S.I.A.E.P. / Pont de Beauvoisin)

S.I.A.E.P. gestionnaire :	0,9697 € /m ³ (+ Abonnement annuel : 78,40 €)
Préservation ressource en eau (Agence de l'eau):	0,0769 € /m³
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) :	0,27 € /m³

Sur la commune de Saint Pierre de Genebroz (cas personnel), l'Agence de l'eau perçoit 26,34 % du montant de la facture et aucune dépense n'a été réalisée de 2012 à 2019 pour la préservation de la ressource en eau sur le territoire.

La nouvelle Taxe Gemapi (2020), recouvrée avec la taxe foncière bâtie, représente 1,61 % de la valeur locative du logement en 2020 et 2,45 % en 2021 (**soit + 52 %**). Elle est encaissée par le S.I.A.G.A. sur le périmètre de son bassin versant.

¹ Rien, c'est-à-dire « zéro euro » dépensé pendant sept ans.

Conclusions et questions sur la continuité écologique

- Le patrimoine et l'histoire, les souhaits des riverains de nos cours d'eau, les usages économiques ou ludiques, tout ce qui fait le mode de vie traditionnel de nos territoires : rien de cela n'est intégré dans les projets des bureaux d'études. Ceci est **contraire à l'esprit et au texte de la Directive Européenne comme de la Loi française.**

- Au constat de l'effacement de la vie aquatique depuis les années 1970, le premier argument évoqué par les tenants de la continuité écologique ne se rapporte jamais à la qualité de l'eau. Pourtant, la croissance considérable de l'usage des produits chimiques dans nos habitats ou des engrais et pesticides dans l'espace agricole devrait être présent dans tous les esprits. Serions-nous désormais habités d'un sentiment de culpabilité honteuse pour ne pas avouer les excès manifestes de nos nouveaux modes de vie ? L'évidence de la culpabilité de l'humain semble s'être reportée sur les aménagements de nos rivières dans le cadre d'une « continuité écologique » tournant le dos à la réalité. Les résultats se révèlent totalement négatifs aujourd'hui. Et ceci est un constat national. **Le milieu de vie des espèces aquatiques c'est l'eau, pas les obstacles à la continuité de l'eau.**

- Toutes les réunions auxquelles j'ai pu assister possèdent un point commun : exposés, explications, propositions, réponses aux questions,... **tout est réalisé par un ou des salariés, jamais par un élu.** La matière, effectivement, est très technique et mérite une formation, sans doute assez longue, mais aussi une disponibilité quasi-totale au sein de la structure collective responsable. Ceci explique en grande partie **l'ascendant du monde des fonctionnaires dans les choix et décisions.** Précisons bien que les décisions importantes se prennent à l'Agence de l'Eau, loin du terrain. Et que les fameuses Agences sont coiffées par le Ministère de l'Environnement.

- Est-il satisfaisant que les Agences gouvernementales possèdent une telle puissance financière qu'elles puissent imposer leurs choix aux structures collectives locales en méconnaissance totale du terrain ? Ne serait-il pas urgent de redonner aux « Territoires » ⁽²⁾ une véritable autonomie financière au plus proche de la réalité ? **La grande partie des recettes de l'eau devrait rester accolée au territoire de sa collecte** et non pas transférée à des structures technico-administratives loin de la réalité du terrain. A quand le transfert de nos redevances d'eau dans la caisse du S.I.A.G.A. ?

- Quelle crédibilité accorder aux bureaux d'études qui établissent leurs rapports en fonction de la lettre de conclusion (pardon : « de mission ») fournie par leur donneur d'ordre ? Il est frappant, en effet, de découvrir à quel point, sur chaque sujet, nous pouvons lire **des rapports formellement contradictoires selon la nature et les options de leur commanditaire.**

- Quand nous présentera-t-on de véritables bilans sur les actions antérieures menées en fonction des résultats réellement constatés ? Pour exemple, connaîtra-t-on un jour le vrai bilan financier, économique et écologique de chaque opération d'aménagement de rivières menée sur notre territoire ? **Qu'a déjà coûté et combien va coûter, en définitive, l'opération du Moulin Neuf ?**

- Sera-t-il un jour question de former les élus des syndicats de bassin à la science hydraulique pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de décideurs éclairés dans l'aménagement de nos cours d'eau ?

² « Territoires » se traduisant trop souvent par « Réserve d'indigènes incapables d'assumer des responsabilités ».

- De multiples organismes participent aux projets, ce qui justifie en partie une réelle gestion participative. Mais leurs représentants, fonctionnaires pour la plupart (directs ou indirects), ne se réfèrent jamais à la science hydraulique mais **valident docilement les dogmes issus d'une doctrine française unique au monde et de plus en plus décriée.**

- Ces représentants de groupes d'acceptation (ce ne sont pas vraiment des groupes de pression), qui ont compris ce qu'ils pouvaient retirer de leur sympathique compréhension, apparaissent comme **des groupes défendant des intérêts particuliers plus encore que l'intérêt collectif.** Chacun vient à table pour quémander son dû auprès du généreux distributeur dont on valide sans discuter toutes les orientations. Ces groupes d'intérêt s'inquiètent-ils du coût de leurs demandes ? Les kayakistes veulent un aménagement en descente de seuil ? Ils l'ont. Pour quel coût ? Un fonctionnaire de l'O.F.B. souhaite la création d'une rivière supplémentaire ? Validé. Quel coût ?... Que demandent les pêcheurs ? Ils sont bien écoutés. Mais les personnes critiques sont vite écartées. Il suffit d'être présent et quémander pour que s'ouvre le tiroir-caisse. Mais à une condition : valider la Grande Religion de la casse du patrimoine, seuils, barrages, étangs, la fameuse « Continuité Ecologique » qui voudrait chasser l'homme de la nature.

La participation, d'exigence, aurait-elle migré vers la connivence ? (3)

Les rivières sauvages

Des projets de retour à la « rivière sauvage » ont fleuri dans notre pays. La Chartreuse n'est pas en reste avec une réalisation de ce type sur le Guiers Mort entre le site de Fourvoirie et la source de la rivière.

Je me permets de considérer que ce type de programme est particulièrement intéressant et instructif, à titre de conservation d'un secteur de cours d'eau peu anthropisé par le passé ainsi que de constatation de l'évolution de cette partie « sauvage ».

Par contre, l'idée même, que j'ai entendu, de créer un sentier pédestre sur le linéaire me paraît une hérésie. Le terme « sauvage » a un sens. Il désigne la césure entre l'homme-animal devenu responsable de l'ensemble du vivant par sa capacité à le détruire et le reste du Vivant, dit « Sauvage ». Seuls des responsables clairement désignés devraient pouvoir accéder à ce type de rivière sanctuarisée.

Créer un secteur « sauvage » très fréquenté par l'homme ne me semble pas répondre à un objectif en phase avec cette philosophie.

Je ne peux quitter mon propos sans rappeler les conclusions d'un « Bistr'Eaux » organisé par **l'Association Les Amis du Parc de Chartreuse** avec la présence d'un grand spécialiste (4) lors d'une réunion tenue à Saint Laurent du Pont le 20 septembre 2013. Je cite :

- « *l'enfoncement du lit du Guiers Mort entre 1947 et aujourd'hui montre une baisse maximale de 4 mètres (notamment entre la zone industrielle de St Laurent du Pont et la confluence avec l'Herretang)* ».

³ Entre structures s'intitulant « professionnels » de l'aménagement de nos rivières.

⁴ Fabien Hobléa / Hydrogéologue, Laboratoire Edytem – Enseignant-chercheur à l'Université de Savoie, mais aussi vice-champion du monde des 24 heures de Séoul en 2008 (en ultrafond).

- *la canalisation et le raccourcissement du cours d'eau ont pour effet d'augmenter la vitesse du courant et, de ce fait, le phénomène de creusement du lit...etc.*

- *L'enfoncement du lit provoque l'assèchement des terrains agricoles par effet de drainage, fragilise les ponts, déstabilise les berges, appauvrit les habitats piscicoles (les affleurements de molasse viennent perturber l'habitat de la macrofaune qui préfère les rivières de galets), augmente le risque en aval, abaisse le toit de la nappe alluviale (nappe phréatique).*

- *Les seuils aménagés en aval de Saint Laurent du Pont jusqu'à la zone d'activité ont été aménagés pour limiter l'enfoncement du lit du Guiers Mort et de stabiliser le fond du lit. »*

En conclusion, Fabien Hobléa souligne l'importance de l'implication de la population dans la connaissance et la gestion de cette ressource. L'Observatoire de l'eau permettra d'ailleurs de poursuivre la démarche initiée dans les bistr'eaux en permettant de centraliser ces informations pour pouvoir engager des actions.

Ce bistr'eau a permis de faire ressortir les problèmes par rapport au Guiers Mort et notamment l'enfoncement de son lit et l'utilité des seuils et barrages. *Il a aussi mis les acteurs et les usagers en relation directe en leur permettant de discuter ensemble de solutions à adopter. Nous remercions tout particulièrement Louis Monin-Picard, président du SIAGA, pour sa présence à cette soirée. »*

Ces constats représentent manifestement l'avis d'une population qui observe depuis toujours ses cours d'eau, constate, réfléchit et apprend de ses nombreuses expériences avec beaucoup de bon sens. **Cet avis, unanimement rencontré, s'inscrit pleinement dans les objectifs de gestion de la ressource en eau face aux changements climatiques.**

Et demain ?

Pour terminer dans l'optimisme et en attendant la reconstruction du barrage du Moulin Neuf pour la production d'une énergie verte, chacun doit noter qu'en 2022, le S.I.A.G.A., le Parc de Chartreuse et l'association « Les Amis du Parc de Chartreuse » programment une démarche de prise de conscience collective dans le cadre d'un projet ayant pour titre « L'Ecole de l'Eau » ⁽⁵⁾. **Espérons que beaucoup saisiront cette opportunité pour s'occuper concrètement de « l'affaire de chacun d'entre nous ».**

Bernard Lanfrey, retraité des Finances Publiques

P.S. : Je cite cette réaction d'un lecteur reçue le 25/04/2022 : « *Toutes les années de mi-décembre à fin janvier j'arpente le Guiers et les petits ruisseaux pour faire l'inventaire des frayères ; depuis le temps je connais les lieues sur le bout des doigts. Cette année dans le canal de l'Hérétang qui était un lieu propice, de la jonction avec le Guiers mort jusqu'au pont du grenat, il m'arrivait de compter 13 à 15 frayères. Cette année, zéro. Un projet ? Demander au Siaga de faire à la bonne époque une balade pédagogique pour visiter les sites de fraie, peut-être qu'ils savent où ils se trouvent »*

⁵ Financé par le S.I.A.G.A

Addendum

Un lecteur m'a fait part d'une lecture différente de la citation de Monsieur Raphaël Mathevet (CEPG / S1 / CH 4 Pages 30 et 31.

Après vérification, il s'avère que le texte a bien été modifié.

Page 30 : à partir de « *Cette typologie est intéressante* et jusqu'à la fin de la citation en italique (page 31), le texte cité a été remplacé par celui-ci :

« Ces différentes écologies montrent une diversité de manières de prendre en charge les conséquences de la reconnaissance que l'humain s'inscrit toujours dans l'entrelacs des interdépendances écologiques.

Au-delà des catégories et oppositions passées – naturel versus artificiel, sauvage versus domestique, protégé versus exploité – il s'agit désormais de promouvoir les solidarités écologiques ⁽⁶⁾, de défendre la nature et la vie en tout lieu en faisant enfin des humains les véritables compagnons de la biosphère. »

Ce changement du texte modifiant radicalement le sens du propos ne justifie plus sa présence dans mon écrit.

⁶ livre de Monsieur Mathevet